Image not found or type unknown

# Vente de fonds de commerce

Par **abutilon56**, le **26/02/2014** à **16:43**

Bonjour,
Je vous explique notre situation :
Nous avons créé notre sarl, une boulangerie pâtisserie, et signé un bail précaire en août 2012. Ceci était un choix de notre part pour ne pas s'engager sur un bail commercial. Par contre un avenant au contrat autorise le locataire, donc la sarl, à décider au terme des 23 mois : soit d' acheter les murs, soit de signer un bail commercial, soit de quitter les lieux.
Nous souhaitons cesser l'activité et vendre notre fonds de commerce, ou ce qui le deviendrait.
En effet, qui dit bail précaire dit pas encore de fonds de commerce... Un juriste que nous avons contacté dit que nous pouvons vendre notre fonds à condition que le repreneur reprenne aussi la sarl pour bénéficier de la clause complémentaire du contrat. Notre comptable dit que nous ne pouvons pas vendre. Quel est votre avis ? À noter que si nous ne vendons pas nous cesserons quand même notre activité.
En espérant avoir été claire...
Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés